



V2-00009

108217

Hist Géo G

Code épreuve : 265

Nombre de pages : 8

Session : 2021

Épreuve de : HGGMC ESSEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Le 9 mars 2021, la Chine et la Russie annoncent leur projet de création d'une base internationale de recherche spatiale, en orbite au sud Ténérif, afin de lutter contre l'accapement des territoires et ressources de l'espace extra-atmosphérique par la puissance américaine. Invitant tous les pays qui le souhaitent à participer, la Chine et la Russie cherchent en réalité à coopter les puissances émergentes qui ne participent pas au programme Artemis des États-Unis. Il s'agit bien d'une initiative visant à un meilleur contrôle d'un espace commun encore méconnu, dans un cadre multilatéral.

La maîtrise est synonyme de contrôle et de bonne gestion. Maîtriser les espaces communs, c'est exercer une souveraineté sur l'espace, le placer sous influence et domination au détriment des autres États qui désirent potentiellement être des acteurs dans la même zone. Mais la maîtrise est aussi associée à la résistance face aux risques, notamment naturels. Par exemple, la maîtrise du territoire est une explication de la montée en puissance du Japon après 1945. Les espaces sont à distinguer des territoires, qui sont des espaces appropriés par les hommes. Ainsi, les espaces deviennent de plus en plus des territoires, avec des phénomènes tels que la territorialisation de la mer. Il existe bien une typologie des espaces communs (maritime, aérien, extra-atmosphérique et numérique), c'est-à-dire en partage mais sur lesquels vont apparaître des conflits de souveraineté. L'espace maritime est historiquement un espace de projection de puissance selon les théories de Mahan qui développe le concept de "théorie du contrôle", tandis que l'espace numérique (ou cyberspace) est un nouvel enjeu apparu dans le cadre de la marchandisation (extension de l'économie marchande à l'ensemble de la planète, mettant en relation les territoires et les hommes qui y vivent) et d'un "nouveau capitalisme numérique" (Daniel Cohen et Pierre Royer). L'enjeu est ce que l'on met en jeu, ce que l'on peut espérer gagner ou perdre, et il se distingue du défi qui concerne davantage des thématiques d'avenir. Les enjeux sont actuels et sont des enjeux de puissance, capacité de faire, faire-faire, refuser de faire et empêcher de faire selon Serge Sur, voire capacité de laisser faire. Les États sont les "dépositaires de la violence légitime" pour Max Weber, et la nation et État renvoient à celle d'État-nation.

(État westphalien) ainsi qu'à celle de souveraineté et des frontières géographiques, objet virtuel à fonction de marquage réel, symbolique ou identitaire. Enfin, 1945 marque la fin de la seconde guerre mondiale et ouvre le début de la guerre froide, qui voit l'URSS et les États-Unis s'affronter indirectement pour étendre leur sphère d'influence respective et contrôler le plus de territoires possibles. Ainsi, depuis 1945, la tendance pour les États est à la maîtrise des espaces communs pour en tirer profit (économique, influence, appropriation de l'espace...), comme en témoignent les nombreux conflits liés aux Zones économiques exclusives (ZEE). La maîtrise des espaces communs peut révéler l'unilatéralisme et l'hégémonie de pays, mais cette maîtrise peut aussi être collective, donnant naissance à des institutions et zones d'intégration régionale.

Ainsi, entre coopérations et conflictualités, les espaces communs sont-ils destinés à être toujours partagés ? Depuis 1945, que révèle la géopolitique globale quant à la mutation de la hiérarchie des puissances ? Les espaces communs sont-ils des territoires gagnants permettant une meilleure intégration dans le système-monde désormais multipolaire ?

La maîtrise des espaces communs a toujours été une constante dans la recherche de puissance, bien que des nouveaux espaces soient apparus plus récemment comme nouveaux modes mémoriels (I). Ces dynamiques s'expliquent par des multiples causes qui évoluent au gré du temps (II). Les États sont confrontés à une conflictualité croissante : aux limites de la coopération et aux nouveaux enjeux liés à l'espace, dans une "mêlée mondiale" (Hulot Védrine) (III).

*

*

*

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la maîtrise des espaces communs devient une priorité pour les deux grands (A), et les espaces maritimes et aériens sont désormais au cœur des stratégies de puissance (B). L'espace extra-atmosphérique et l'espace maritime se révèlent être les nouveaux espaces partagés et clés dans les rapports de force internationaux (C).

En 1945, alors que la plupart des territoires européens sont occupés, une nouvelle ère débute avec la lutte d'influence entre l'URSS et les États-Unis. Chacun des deux grands cherche à obtenir la maîtrise des espaces communs, à commencer par les espaces faibles

portée du voisinage proche. Les thèses de Rayleigh influencent celles de Alfred T. Mahan qui voit dans les espaces maritimes la clé de la puissance : le contrôle des espaces maritimes est la voie de la puissance pour un Etat. Macbriden ajoute à cela que la maîtrise du *hearthland* (espace européen), le "cœur du monde", est déterminante dans la stratégie de puissance. Enfin, Spykman ajoute au *hearthland* le *Rimland* (bordure continentale de l'Eurasie), déterminant du rôle clé des littoraux. C'est dans cette logique que se développe pendant la guerre froide la "théologie" américaine (Mahan) et la "théologie" (Julien Freund) qui consiste à maîtriser les espaces maritimes. Dans ce domaine, les Etats-Unis deviennent une véritable hégémonie en mettant en place un "Empire des bases" (Charles Johnson) sur tous les océans, une présence mondiale avec une force navale sans précédent qui s'inscrit dans la logique du surclassement (*overmatch*). La crise de Suez en 1956 révèle l'importance de la maîtrise du canal de Suez et de la région pour les deux superpuissances : les détroits et passages stratégiques sont les nœuds stratégiques des espaces communs. Aussi, la maîtrise de l'espace aérien est un vecteur de puissance, comme le démontre parfaitement le pont aérien organisé par les Etats-Unis lors du blocus de Berlin, mettant en échec l'union soviétique. L'URSS, elle aussi, cherche à maîtriser les espaces communs, notamment grâce à son empire sur les pays d'Europe centrale et orientale. L'URSS assure son accès aux espaces maritimes (mer noire, mer caspienne...). Ainsi, dès 1945, les espaces communs maritimes et aériens sont au cœur de la stratégie de puissance, principalement pour les deux grands.

Toutefois, les puissances désireuses de maîtriser les espaces communs se multiplient au lendemain de la guerre froide. Les espaces maritimes sont l'objet de projection de puissance et de territorialisation. Les Etats recherchent à étendre leur Zone Economique Exclusive pour élargir leur souveraineté sur l'espace maritime, notamment la Turquie, qui n'a pas reconnu la conférence de Montego Bay. La Turquie veut retrouver une "portée bleue" en Méditerranée, où ont été découverts des gisements gaziers (Taron, Léviathan, Aphrodite, Zohar) qui font l'objet de convoitises. La Chine est un autre nouvel acteur dans la maîtrise des espaces : elle revendique 90% de la mer de Chine méridionale et orientale, suivant une ligne en 9 traits qu'elle a dessinée, et notamment les îles Spratley, Paracels et Senkaku. La Chine territorialise la mer en créant des îlots et des bases (grande muraille de sable) et se projette dans l'espace maritime pour assurer une présence militaire et développer ses routes commerciales. L'Iran, puissance révisionniste qui se sent isolée politiquement et encerclée, se projette désormais sur la mer Caspienne où les ressources abondent (hydrocarbures) et où elle peut concentrer sa flotte navale. Au niveau des pays, on observe une littoralisation des activités qui reflète l'importance de la mer et la "maritimité" (= *Irishman lecoq*) c'est-à-dire la dépendance au fait maritime. En fait, comme l'explique Alain Corbin dans Le littoral et le vide : l'occident et le désir de rivage, un "désir de rivage" d'abord lié à l'agriculture est aujourd'hui le signe que la maîtrise de l'espace maritime proche est essentiel : il s'agit d'avoir une maîtrise des routes maritimes commerciales (90% du commerce est maritime) qui se dirigent vers les façades maritimes.

Quant à l'espace aérien, il est devenu de plus en plus stratégique avec la mondialisation qui permet le développement des flux et des transports. La maîtrise de ces flux aériens est un enjeu de puissance pour l'Etat : elle lui permet de développer le tourisme ou au contraire de fermer le pays (fermeture unilatérale des Etats-Unis lors de la crise de la covid), mais aussi de peser face aux compagnies aériennes privées. Le cas du Qatar ou des Emirats Arabes Unis montre que le poids dans l'espace aérien (via des compagnies comme Qatar Airways et Emirates) est une voie de la puissance. Ainsi, les espaces communs maritimes et aériens sont un enjeu de puissance pour un nombre croissant d'Etats, rivalisant dans cette maîtrise.

L'espace extra-atmosphérique est apparu plus tardivement que l'espace maritime comme un enjeu de puissance. En effet, sa maîtrise nécessite des technologies avancées. Il devient pendant la guerre froide un terrain d'affrontement exclusivement pour les Etats-Unis et l'URSS, et essentiellement dans une démarche de soft power même si la dimension politique et économique joue un rôle. Avec le premier homme dans l'espace (Gagarine) pour l'URSS et la première femme sur la Lune (Armstrong) pour les Etats-Unis, l'espace extra-atmosphérique apparaît comme une nouvelle frontière (lien des possibles) et un plus comme l'absolu inconnu. Cet espace par définition commun a été utilisé pour développer les technologies comme le GPS ou des technologies militaires. Le programme "Guerre des étoiles" déclenché par Reagan suscitait une peur révélatrice de la domination perçue par la maîtrise de l'espace extra-atmosphérique. Aujourd'hui, de nombreuses puissances développent des programmes spatiaux et cet espace est de plus en plus un territoire. La course scientifique pour la découverte révèle le rôle de l'espace extra-atmosphérique, riche en ressources et éternel possible de soft power. Russie, Chine, Etats-Unis, Union Européenne mais aussi émergents (Inde, Brésil) sont dans cette course à la maîtrise. L'espace numérique est l'espace commun sans doute le plus récent. Il est cependant devenu à une vitesse fulgurante le maillon névralgique de la géopolitique du monde mondialisé. Thomas Gomart dans Les guerres invisibles, nos prochains défis géopolitiques (2021), montre que le contrôle des données du cloud et l'innovation dans le numérique sont désormais des priorités absolues des grandes puissances pour pouvoir gagner les "guerres non guerrières" qui sont les guerres d'aujourd'hui. Les écoutes de la NSA (National Security Agency) américaine, l'attaque informatique Wannan en 2017 (un logiciel ransom) ou celles d'aujourd'hui qui augmentent dans le contexte de crise, témoignent des nouveaux enjeux : la souveraineté numérique, à la fois pour se protéger que pour enquêter, influencer, divulguer (wikileaks) ou enfin user des données à des fins économiques. Christopher Watten et Jessica Ludwig parlent d'un "sharp power russe", pouvoir d'influence reposant sur la subversion et la falsification des données et de l'information, aujourd'hui nouveau moyen de puissance pour la Russie. Ainsi, les espaces extra-atmosphériques et numériques doivent être maîtrisés par les Etats et sont au cœur de ces enjeux de manière croissante depuis 1945.

Code épreuve : 265

Nombre de pages : 8

Session : 2021

Épreuve de : M G G MC ESSEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

En mars 2021, la France a déplacé sa flotte maritime militaire vers la mer de Chine méridionale (notamment un porte-avions), afin de patrouiller dans une zone sous tensions et garantir la liberté de navigation. Cet acte peut être vu comme la volonté d'étendre la souveraineté maritime dans la zone indo-pacifique, alors que les acteurs nationaux sont déjà multiples.

*

De nombreux facteurs expliquent cette volonté de maîtrise des espaces communs, maritimes et aériens (voir d'abord (A)). Une étude de cas sur la Mer Noire explicite les enjeux contemporains liés à des rivalités (B). La maîtrise de l'espace extra-atmosphérique et maritime permet notamment de développer des capacités asymétriques et s'explique par l'avènement d'un nouveau capitalisme mondialisé : numérique (C).

La maîtrise des espaces communs maritimes constitue tout d'abord un enjeu économique. Il s'agit de sécuriser les routes maritimes mondiales et les circuits d'approvisionnement en matières premières. Cette thématique explique le collier de perles chinois dans la zone indo-pacifique qui consiste en une multiplication de bases militaires littorales. Il s'agit aussi pour les États de contrôler les ressources maritimes offshore (ou ressources halieutiques par exemple). La Chine cherche à étendre sa ZEE en mer de Chine méridionale et orientale pour les ressources offshores dans la zone des îles Spratley ou Prataley, de même que les pays de Méditerranée orientale (Turquie, Israël, Chypre, Grèce, Egypte) s'affrontent pour l'occupation des nouveaux gisements gaziers. Plus encore, pour la Chine, la maîtrise des mers est essentielle pour la construction du projet des routes de la soie (projet BRI), qui sont terrestres et maritimes (OBR) et dont le budget s'élève à 1000 milliards de dollars. Les enjeux sont aussi sécuritaires. Les flottes de l'AFRICOM américaines se positionnent au niveau des côtes somaliennes pour lutter contre la piraterie, comme celles de l'opération Atalanta de l'Union Européenne /

et dans le golfe de Guinée. La maîtrise de l'espace maritime peut ainsi conférer une image de puissance stabilisatrice et de gardien de la paix. D'autre part, cette maîtrise est un instrument évident du soft power des États. Par exemple, la France rayonne dans le monde par ses tentatives d'Outre-Mer qui lui confèrent la seconde ZEE mondiale. Enfin, la maîtrise des mers permet de renforcer le hard power et la dissuasion, ainsi qu'une capacité de nuisance. D'une part, les États-Unis placent la zone indo-pacifique sous leur domination et rendent la Chine dépendante des américains pour la sécurité dans la zone. D'autre part, la Chine développe sa présence dans les Coraïbes pour mettre aussi les États-Unis sous pression et agir dans la sphère d'influence de leur adversaire, les Coraïbes étant l'« arrière-cour » (Jenye Antard) des États-Unis. Par exemple, la Chine cherche à peser davantage géopolitiquement dans la région avec le projet du canal du Nicaragua.

La mer noire illustre le phénomène du partage difficile des espaces communs, entre puissances concurrentes. Pendant la guerre froide, les États-Unis voulaient avoir un certain contrôle sur la mer noire grâce à la Turquie alliée et membre de l'OTAN. En effet, la Turquie contrôlait les détroits du Bosphore et des Dardanelles, décidant de l'accès ou non de la Russie aux mers chaudes. La Turquie pouvait en effet bloquer l'accès des navires de guerre russes à la Méditerranée. Avec l'« occidentalisation » des pays d'Europe centrale et orientale au lendemain de la guerre froide, la Turquie a craint de perdre le privilège d'être l'unique puissance liée aux États-Unis dans la zone. Aujourd'hui, la Turquie se rapproche de plus en plus de Moscou au détriment des États-Unis, qui craignent de ne plus avoir aucune maîtrise de la mer noire. La Turquie a notamment acheté des missiles S400 à la Russie et Washington menace de ne plus vendre ses F35 à la Turquie. On observe donc que la Turquie joue un rôle pivot grâce à sa maîtrise des deux détroits, et que la maîtrise d'un espace commun (mer noire) à la croisée de plusieurs aires régionales est un enjeu majeur de puissance car elle permet par exemple un « containment » d'une puissance rivale.

De même, la maîtrise des espaces maritimes et extra-atmosphériques est désormais un enjeu de puissance. En effet, concourant l'espace maritime, il s'agit de la maîtrise du monde immatériel. Christian Hornbaker distingue le monde matériel du monde immatériel (les données, extraterritorialité du droit, ...) et explique qu'il est désormais beaucoup plus important de contrôler le monde immatériel. Par exemple, l'espace maritime permet de développer des capacités asymétriques, qui sont parties intégrantes des guerres contemporaines et remplacent la guerre conventionnelle. Désormais, on recherche un modèle de « guerres propres », sans aller sur le terrain (« no boots on the ground »),

et en utilisant par exemple des drones, si bien que nous sommes dans un monde "post héroïque" (Luhmann). L'espace numérique est aussi un lieu de nouvelles menaces (nonsumme) contre lesquelles il s'agit de se défendre et à ce titre, il est un enjeu de puissance. Dans l'économie, les nouveaux géants (GAFA et BATX) sont des firmes spécialisées dans l'économie numérique. Ainsi, les États doivent maîtriser une souveraineté numérique pour peser. L'espace extra-atmosphérique, quant à lui, est un nouvel espace d'instrument et d'accaparement des ressources. Il s'agit aussi pour les États de devenir premiers d'un monde nouveau, destiné à devenir une partie intégrante du monde dans le futur.

Frédéric Lasserre et Barthélémy Courmont dans Mer de Chine méridionale, aux Éditions du Seuil, 2019, montrent que les tensions en mer de Chine méridionale n'ont pas perdu de vigueur et qu'elles s'internationalisent, pouvant conduire à tout moment à une escalade des tensions voire une guerre. La maîtrise des espaces communs appelle ainsi à une forme de gouvernance mondiale face aux volontés unilatéralistes.

*

La coopération pour une maîtrise collective des espaces communs semble atteindre des limites (A) et la conflictualité reste élevée (B). Dans un monde multipolaire, "maître sans capitaine" (Jean-Marc Siroën), de nouvelles dynamiques se mettent en place (C).

La coopération dans les espaces communs semble être une voie d'apaisement et de résolution pour un partage équitable des ressources. Celle-ci semble trouver des formes au niveau régional, avec par exemple le Conseil de l'Arctique qui arbitre face aux volontés expansionnistes. Concernant les hydrocarbures, des États s'entendent pour la construction de gazoducs et oléoducs à travers des espaces communs (North Stream 1 et 2, de la Russie à l'Allemagne en passant par la Baltique) comme le projet EastMed conclu entre Israël et Chypre pour l'approvisionnement vers l'Europe via la Méditerranée. Aussi, la mer Caspienne est un véritable espace de coopération entre les 5 puissances riveraines, qui ont signé un accord historique pour en faire un lac et donc obtenir que les puissances extérieures n'interviennent pas. Les pays s'accordent sur la répartition des ressources et coopèrent militairement (Iran et Russie). Dans le cyberspace, les États-Unis et la Chine ont signé un accord stipulant qu'ils ne s'attaquent pas dans cet espace virtuel. Enfin, dans ~~le cyberspace~~ l'espace extra-atmosphérique, les coopérations en recherche scientifique sont nombreuses entre les différents pôles et il existe une station spatiale internationale (ISS).

Toutefois, les espaces communs restent davantage des centres de conflictualité où les intérêts nationaux priment sur le multilatéralisme. L'attitude russe dans l'océan glacial arctique

témoin du non-respect des règles internationales ou édictées par le conseil de l'arctique. De même, la Chine pratique le déni d'accès et la politique du fait accompli pour s'approprier les espaces. Les conflits entre puissances voisines s'exacerbent et il n'existe pas d'instance capable de régler ces conflits. Aussi, la maîtrise des espaces maritimes peut être un enjeu sanitaire et alimentaire (accès à l'eau) et une gouvernance mondiale de l'eau qui est pourtant un droit fondamental selon l'ONU, n'existe pas malgré un conseil mondial de l'eau à Marseille. Il semble que la distinction entre territoires gagnants et territoires perdants perdure et que les territoires gagnants, bénéficiant de l'accessibilité et des ressources, restent toujours des objets de convoitise sans multilatéralisme.

Dans le contexte de crise sanitaire et de mondialisation numérique, on peut toutefois observer un repli des puissances, et peut être une volonté de retrouver le contrôle de son propre territoire avant de se projeter sur les espaces communs. On observe un phénomène de territorialisation du monde et de somatisation du monde aujourd'hui, alors que la mondialisation est souvent considérée comme celle qui abolit les frontières (village global de McLuhan). La maîtrise du territoire intérieur est un défi pour la Chine comme pour les Etats-Unis qui par exemple, ne nécessitent plus un contrôle des pays nutes depuis la découverte du pétrole off-shore. La CIA, dans le monde en 2035 ou par la CIA, imagine un monde d'îlots, séparés les uns des autres avec une croissance devenue atone : dans ce contexte, c'est la maîtrise du territoire national et des espaces proches qui est nécessaire, mais la projection internationale aura faibli. C'est notamment ce qu'on observe avec l'arrogance dans les théories d'Alexandre Danguine : une volonté d'influence sur l'étranger proche aussi. Ainsi, une tendance de repli observée lors de la crise sanitaire peut être une perspective pour le monde futur, avec des enjeux davantage dans la maîtrise des espaces locaux.

*

*

*

Les espaces communs sont des objets de convoitise et un enjeu pour les Etats qui cherchent à les maîtriser pour y trouver des profits multiples. Ces espaces se sont multipliés avec la mondialisation, ainsi que les acteurs désirent de peser dans la répartition du pouvoir et des sphères d'influence. C'est bien dans la géographie que repose la notion de pouvoir encore aujourd'hui, mais désormais probablement dans une géographie numérique, où la hiérarchie des puissances n'est pas la même. Si la coopération reste faible, la conflictualité reste élevée et on peut imaginer, comme Michel Ducloux dans le monde des nouveaux territoires (2019), un monde de conflits permanents d'une nature nouvelle : des conflits dans le cyberspace entre puissances rivales et concurrentes.